

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

séance du 28 septembre 2009  
séance du 4 septembre 2009

## 30 FREME - demande de subvention pour le Plan de Déplacements des Jeunes

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, M BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL BOUKHELIF, KOUACHI, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes PAMART, M'BAYE, FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Maires-adjointes & maires-adjoints, conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER

M. CABARET

Mme PORAS

Mme OYONO

M. RIFI-SAIDI

Mme BARBETTE

M. MACHU

M SEGUIN

M. VARLET

M. CHEURFA

Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

Nombre de conseillers en exercice

Nombre de conseillers présents

■ **Rapport de présentation :**

Pouvoir à : Mme CAPON

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Pouvoir à : M. GRIMBERT

Pouvoir à : M MONTES

Pouvoir à : M.BOULHAMANE

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : Mme FEVRIER

Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : Mme RIFFAULT

Pouvoir à : M. NACHITE

39

39

29



Madame Mathilde BOUKHELIF conseillère municipale, expose :

L'inscription du développement durable dans la politique menée sur la ville, nous amène à accompagner des actions citoyennes qui contribuent à favoriser les changements de comportement. Parmi ces actions et conformément à nos engagements, la mise en œuvre du Plan de Déplacements de Jeunes dans tous les collèges de Creil s'inscrit comme une priorité.

Le Plan de Déplacements de Jeunes est une démarche d'analyses des déplacements domicile-établissement, qui aboutit à des actions encourageant les enfants et les parents à l'éco-mobilité (marche à pied, co-voiturage, vélo...)

Dans un premier temps et à titre expérimental, grâce à une forte motivation de l'équipe pédagogique, sans laquelle rien n'est possible, le collège Michelet propose une démarche de diagnostic, d'actions démonstratives d'éco-mobilité, et une évaluation en vue d'une pérennisation concernant l'accès aux collèges par les jeunes, les équipes éducatives, et les parents. La communication et la concertation permettent ainsi de faire changer les mentalités et les comportements.

Cette action, à visée éducative, doit également améliorer la qualité du cadre de vie des riverains et des usagers du collège.

Pour mener cette opération, le collège Michelet, après consultation, a retenu un pilote associatif, qui est l'ALEP (Association de Lutte pour l'Environnement en Picardie).

Pour réaliser cette prestation, dans le cadre d'une action financée par les partenaires concernés, seule, la ville de Creil peut être maître d'ouvrage.

Un dossier de demande de subvention au FREME (Fonds Régional Environnement Maîtrise de l'Energie), abondé par le Conseil Régional de Picardie et l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) pourrait déclencher l'attribution de 80% du montant des dépenses prévues. La mission pilotage a un coût de 2960€.

Vous êtes appelés voter :

C'est maintenant !  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE

# maintenant !

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,  
Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date du 4 septembre 2009  
Considérant l'intérêt de cette action comme essentielle pour la sensibilisation au respect de l'environnement.  
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**

Votants : 39                      Pour : 39                      Contre: 0                      Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité :**

**Article 1 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer le dossier au FREME pour un montant de 2360€ T.T.C.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'ALEP.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé réception de la Sous- Préfecture :

Jean-Claude VILLEMMAIN

02 OCT. 2009

  
Maire de Creil,  
Conseiller général de l'Oise

Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 2.10.09. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy



**C'est maintenant !**  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE